

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 940 rapportant une mesure disciplinaire .

n° 940

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 juillet 1953

Numéro JO

n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro

1 septembre 1953

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des Etrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

**Vu** l'arrêté d'expulsion n° 1052 du 19 septembre 1947, expulsant Hamed Holaye du Territoire de la Côte Française des Somalis  
Sur proposition du Commandant de Cercle de Djibouti,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'arrêté n° 1052 du 19 septembre 1947 susvisé, est rapporté en ce qui concerne : Hamed Holaye, Somali Habar, Aoual, Djibril Abokor, né vers 1922 à Ageissa (Somaliland), fils de Holaye Ali et de Toulman Dirieh.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**